



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 13 mai 2013

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance.
- Signature du livre d'or : Monsieur Martin Longchamps.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
- 10850, rue Jeanne-Mance - Lot 1486694 du Cadastre du Québec : autoriser un empiètement du garage à reconstruire dans la marge latérale nord-ouest (40.01);
 - 10435, rue Francis - Lot 2495461 du Cadastre du Québec : autoriser une superficie de la façade à construire à l'alignement de construction et un pourcentage de maçonnerie en façade inférieurs au minimum requis afin de permettre l'agrandissement du bâtiment vers l'arrière sur deux étages (40.02);
 - 2366, avenue Étienne-Parent - Lot 3881667 du Cadastre du Québec : autoriser une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,22 mètre au lieu de 0,9 mètre (40.03).
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents.
- a) Ville de Hampstead : Résolution 2013-063 intitulée « Demande d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne »;
 - b) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA13 22 0112 intitulée « Résolution relative à la Semaine des adultes en formation »;
 - c) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA13 22 0148 intitulée « Appui aux 6 centres d'éducation populaire de Montréal ».
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mai 2013.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 8 avril 2013.

12 – Orientation

- 12.01** Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Marcellin-Wilson et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC. pour la fourniture et l'installation d'une benne compactrice de 25vg³, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11072 (entente d'approvisionnement : 425745) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 97 867,90 \$, toutes taxes comprises.
- 20.02** Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine de camion (6X4) pour un camion à déchets à benne compactrice, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement : 706217) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 134 432,20 \$, toutes taxes comprises.
- 20.03** Accorder un contrat à GESTION USD INC. pour le service de distribution de bacs de collecte sélective, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12819 et autoriser à cette fin une dépense approximative de 111 801,69 \$, toutes taxes comprises.
- 20.04** Octroyer une contribution financière additionnelle de 41 500 \$ à l'ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (ARAC), pour l'année 2013, dans le cadre de la convention en vigueur (dossier en référence 1100747042).
- 20.05** Recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et CDEC AHUNTSIC-CARTIERVILLE définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.
- 20.06** Approuver la convention à intervenir avec le COMITÉ ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL pour la protection et la mise en valeur des parcs du Boisé-de-Saint-Sulpice et des Bateliers et octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2013.
- 20.07** Approuver la convention à intervenir entre la Ville et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période s'échelonnant du 21 mai au 31 décembre 2013 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 90 000 \$, toutes taxes comprises.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2013.

- 30.02** Octroyer des contributions financières totalisant 4 325 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.03** Octroyer des contributions financières totalisant 9 100 \$ aux organismes suivants : ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 2 000 \$, CITÉ HISTORIA : 500 \$, FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC. : 3 500 \$, PRÉRETRAITÉS HORIZON : 500 \$ et ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST : 2 600 \$.
- 30.04** Octroyer une contribution financière de 2 300 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour appuyer la tenue de l'édition 2013 des Jeux de la rue qui se dérouleront du 25 mai au 7 août 2013.
- 30.05** Octroyer une contribution de 35 000 \$ à l'entreprise d'économie sociale MARCHÉS AHUNTSIC CARTIERVILLE (MAC), pour l'année 2013, afin de soutenir le projet des marchés saisonniers ambulants.
- 30.06** Affecter une somme de 8 812,53 \$ provenant du surplus de l'arrondissement afin d'octroyer une contribution financière non récurrente à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE pour permettre l'embauche de huit étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement durant l'été 2013.
- 30.07** Affecter une somme de 1 250 \$ provenant du surplus de l'arrondissement afin d'octroyer une contribution financière non récurrente au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La patrouille verte » dans l'arrondissement durant l'été 2013.

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10850, rue Jeanne-Mance, un empiétement du garage à reconstruire dans la marge latérale nord-ouest - Lot 1486694 du Cadastre du Québec.
- 40.02** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10435, rue Francis, une superficie de la façade à construire à l'alignement de construction et un pourcentage de maçonnerie en façade inférieurs au minimum requis afin de permettre l'agrandissement du bâtiment vers l'arrière sur deux étages - Lot 2495461 du Cadastre du Québec.
- 40.03** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2366, avenue Étienne-Parent, l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,22 mètre au lieu de 0,9 mètre - Lot 3881667 du Cadastre du Québec.
- 40.04** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tenue de cérémonies religieuses, la tarification sur un site, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 12090, croissant du Beau-Bois - Lot 1900427 du Cadastre du Québec - Zone 0014.

- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation de trois enseignes additionnelles « nom d'immeuble » pour la portion commerciale de l'immeuble « Les jardins Millen » situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Millen, la rue Basile-Routhier et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Zones 0295 et 0651.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9705, rue Chambord et la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre unités de logement de type maison de ville - Zone 0462.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 211, boulevard Henri-Bourassa Est et la construction d'un bâtiment d'habitation de 43 unités incluant six maisons de ville - Lot 1996230 du Cadastre du Québec - Zone 0285.
- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser le réaménagement d'une aire de stationnement extérieur au centre de transport Legendre situé au 55, rue Legendre Est - Lot 4122349 du Cadastre du Québec - Zone 0420.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur - Lot 1488873 du Cadastre du Québec - Zone 0317 (dossier en référence 1114039012).
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant - Lot 4728410 du Cadastre du Québec - Zone 0339.
- 40.12** Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création d'une nouvelle zone de catégories d'usages E.6(1) et E.7(1) et l'assujettissement de cette nouvelle zone à l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest - Lots 1487577 et 1999283 du Cadastre du Québec - Zone 0383.
- 40.13** A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).
- B) Adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption relativement à l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

- 40.14** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) afin de majorer le montant du soutien financier de 50 000 \$ à 60 000 \$.
- 40.15** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur le contrôle des animaux.
- 40.16** Accepter la somme de 61 890 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sommerville, à l'est du boulevard Saint-Laurent, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) - Lot 1996132 du Cadastre du Québec (Lots projetés 5211450 et 5211451).

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2013.
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Levée de la séance